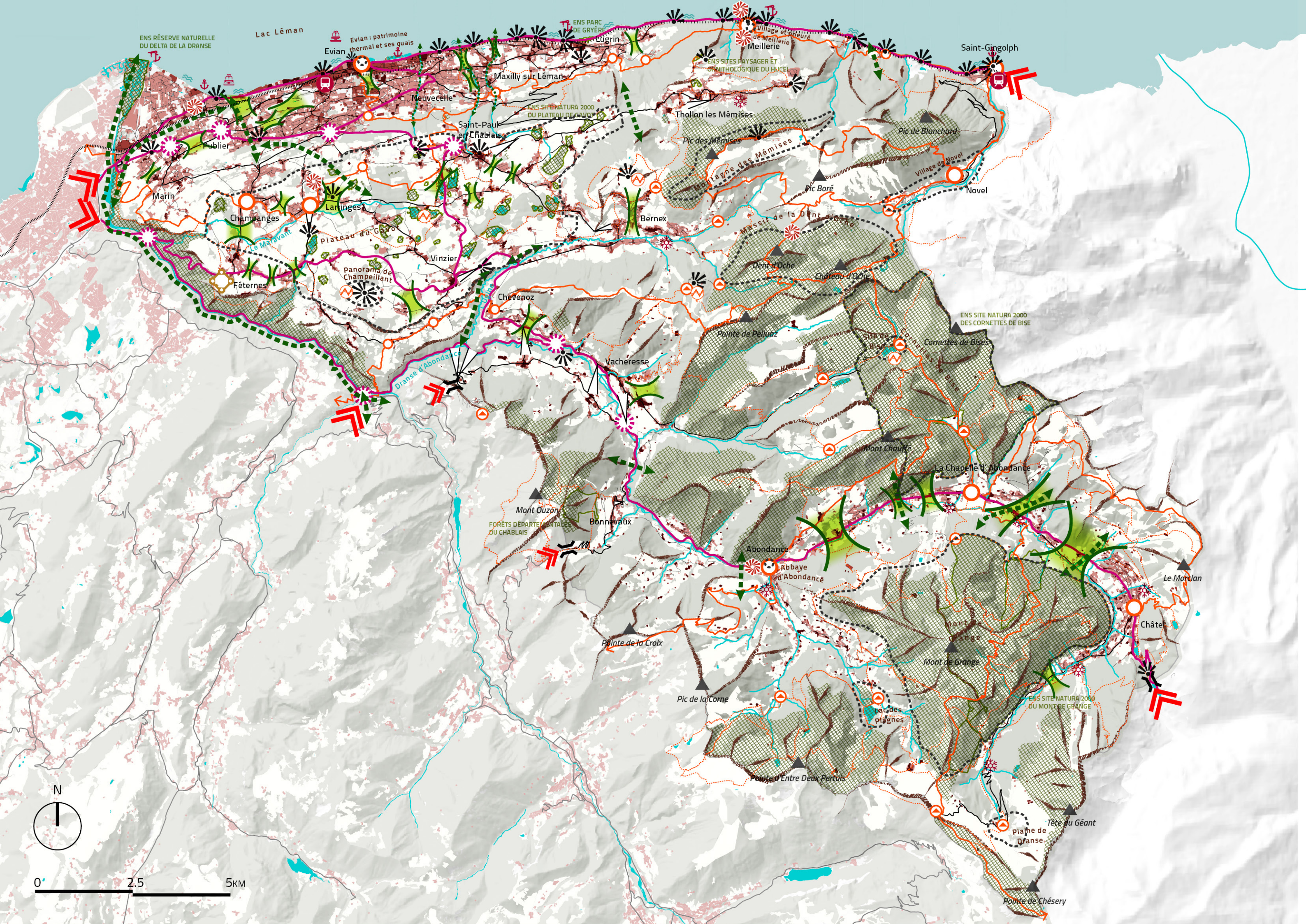




Fiche communale **FÉTERNES**

DÉCEMBRE 2022



GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  **Mont** Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable - Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte verte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire

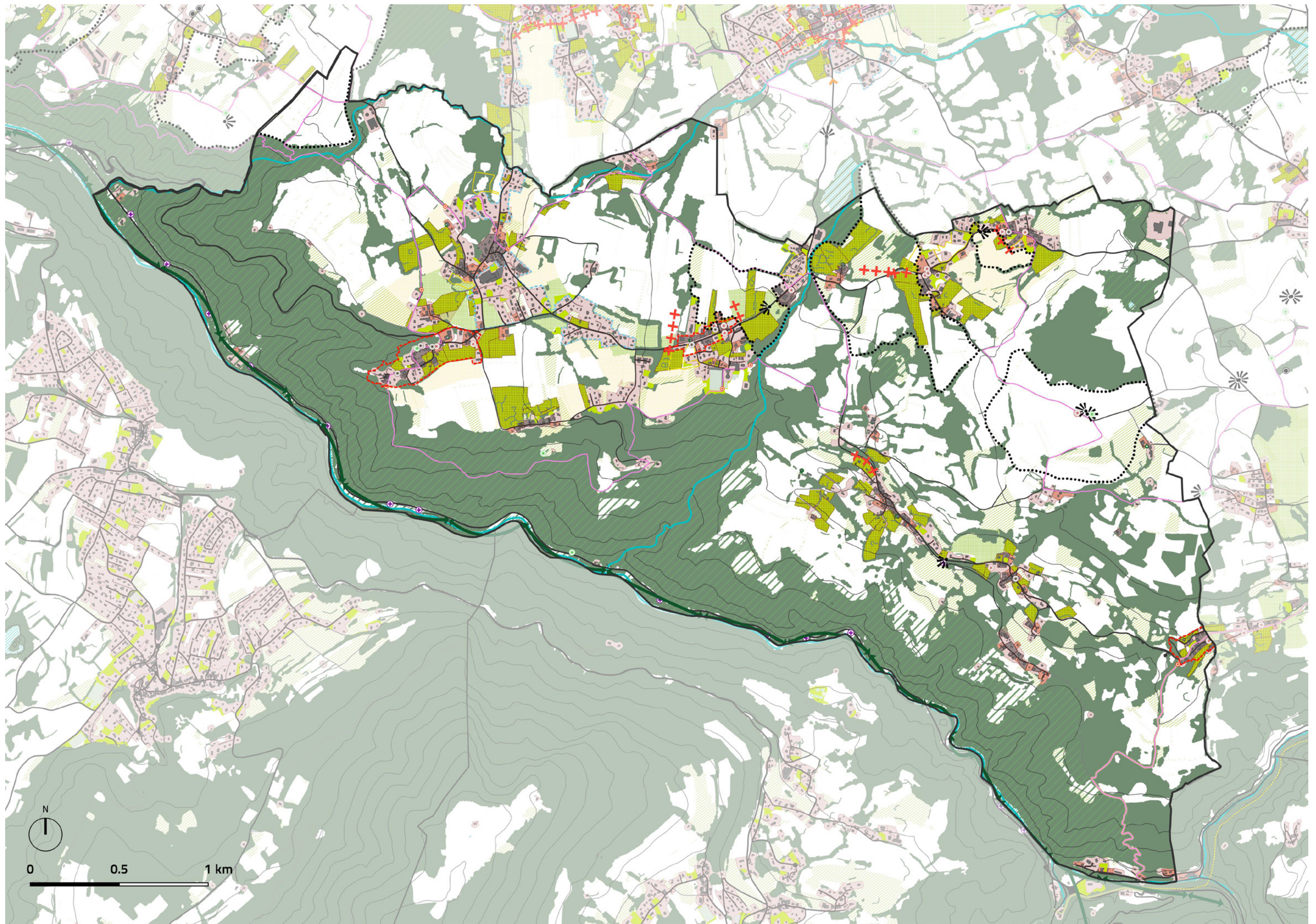
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

Reconquérir et valoriser les espaces publics

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



Enjeux urbains et paysagers

- Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**
-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
 -  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
 -  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
 -  Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)
- Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :**
-  architecture d'intérêt patrimonial
 -  petit patrimoine
 -  site paysager
 -  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
 -  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
 -  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
 -  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
 -  Valoriser les sites paysagers
 -  Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

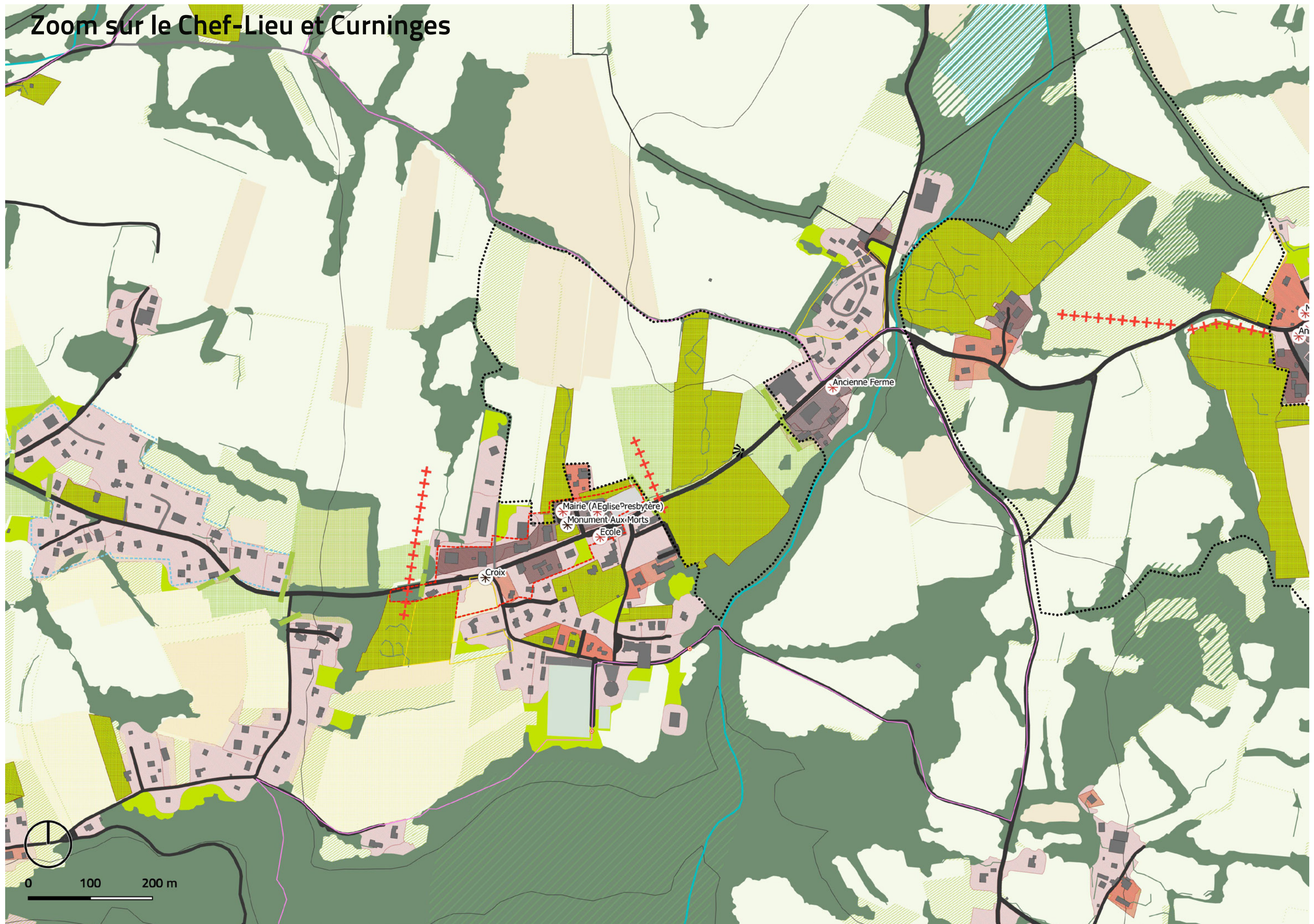
Enjeux agricoles et écologiques

-  Espace naturel remarquable (ZNIEFF type1, Natura 2000)
 -  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
 -  Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 -  Exploitation agricole

Occupation du sol :

-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Boisements

Zoom sur le Chef-Lieu et Curninges



Enjeux urbains et paysagers

- Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :
-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
 -  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
 -  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
 -  Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)
- Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :
-  architecture d'intérêt patrimonial
 -  petit patrimoine
 -  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
 -  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
 -  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
 -  et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
 -  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
 -  Valoriser les sites paysagers

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

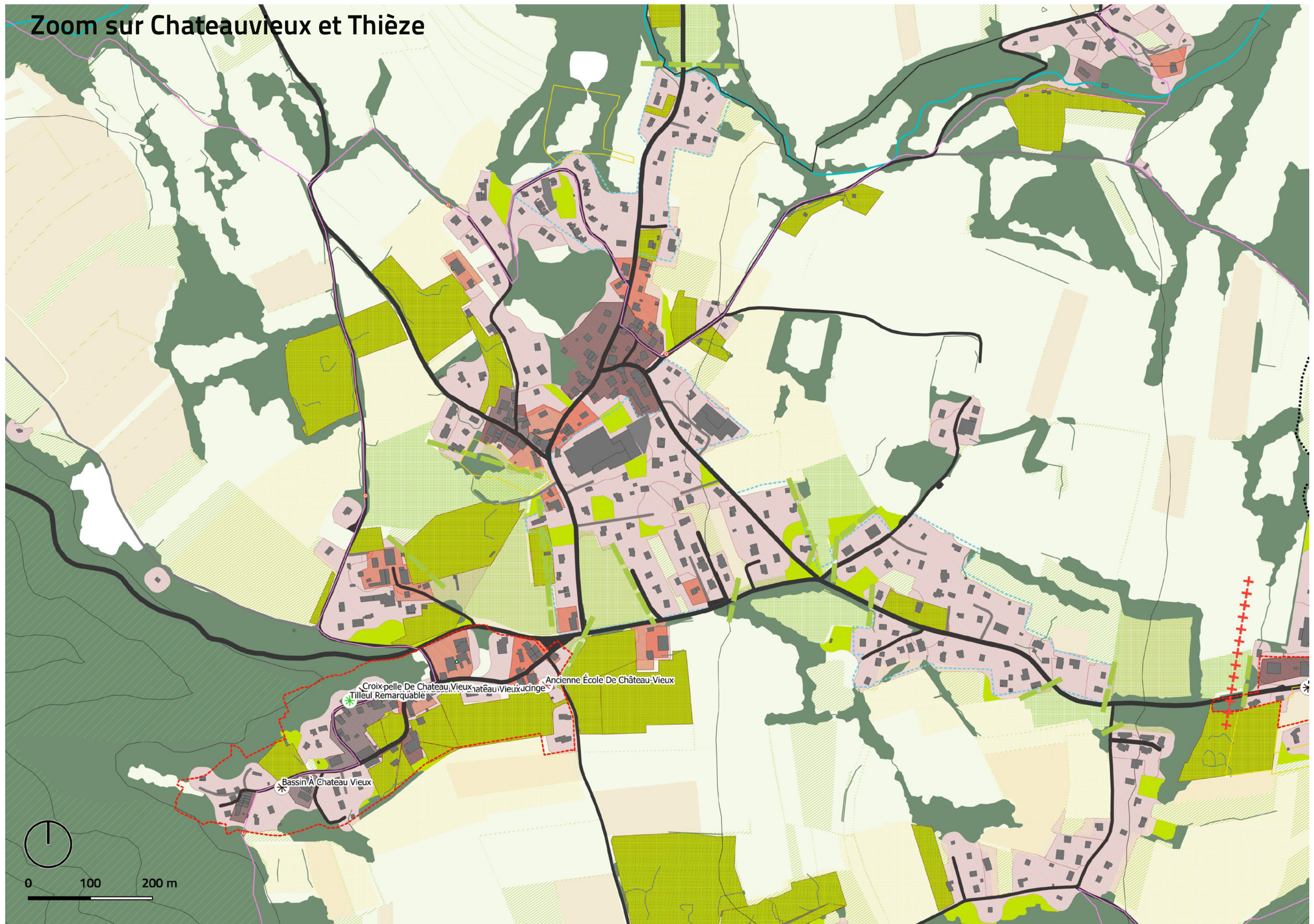
Enjeux agricoles et écologiques

- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 -  Exploitation agricole

Occupation du sol :

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Cultures
-  Vignes

Zoom sur Chateauneuf et Thièze



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

- Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
- Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
- Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
- Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

- architecture d'intérêt patrimonial
- petit patrimoine
- site paysager
- Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
- Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
- Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
- et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
- Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
- Valoriser les sites paysagers

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

- Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

Enjeux agricoles et écologiques

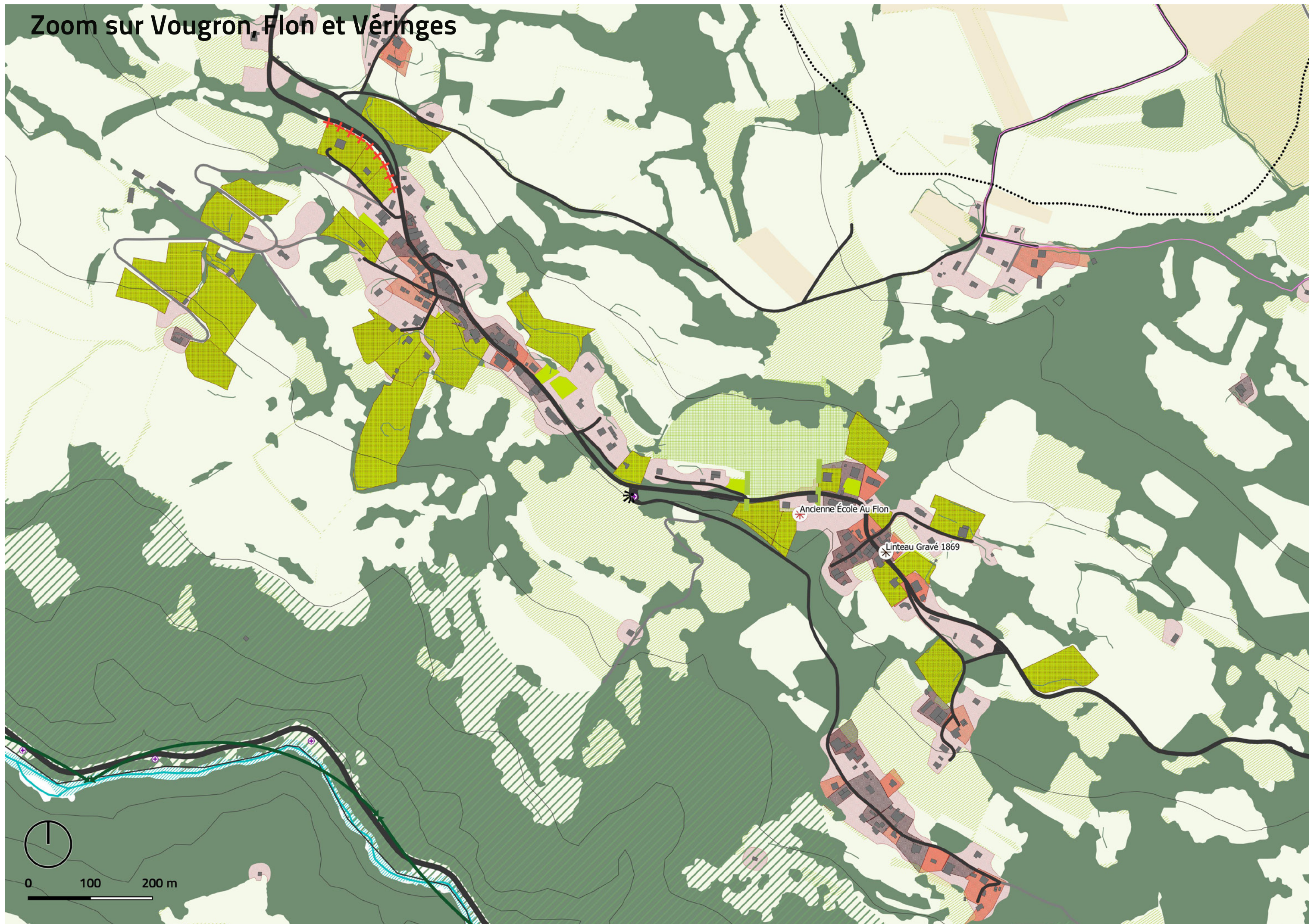
Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

- Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
- Exploitation agricole

Occupation du sol :

- Bâtiment
- Enveloppe urbaine antérieure à 1860
- Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
- Enveloppe urbaine post 1960
- Prairies et alpages
- Cultures

Zoom sur Vougron, Flon et Véringes



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

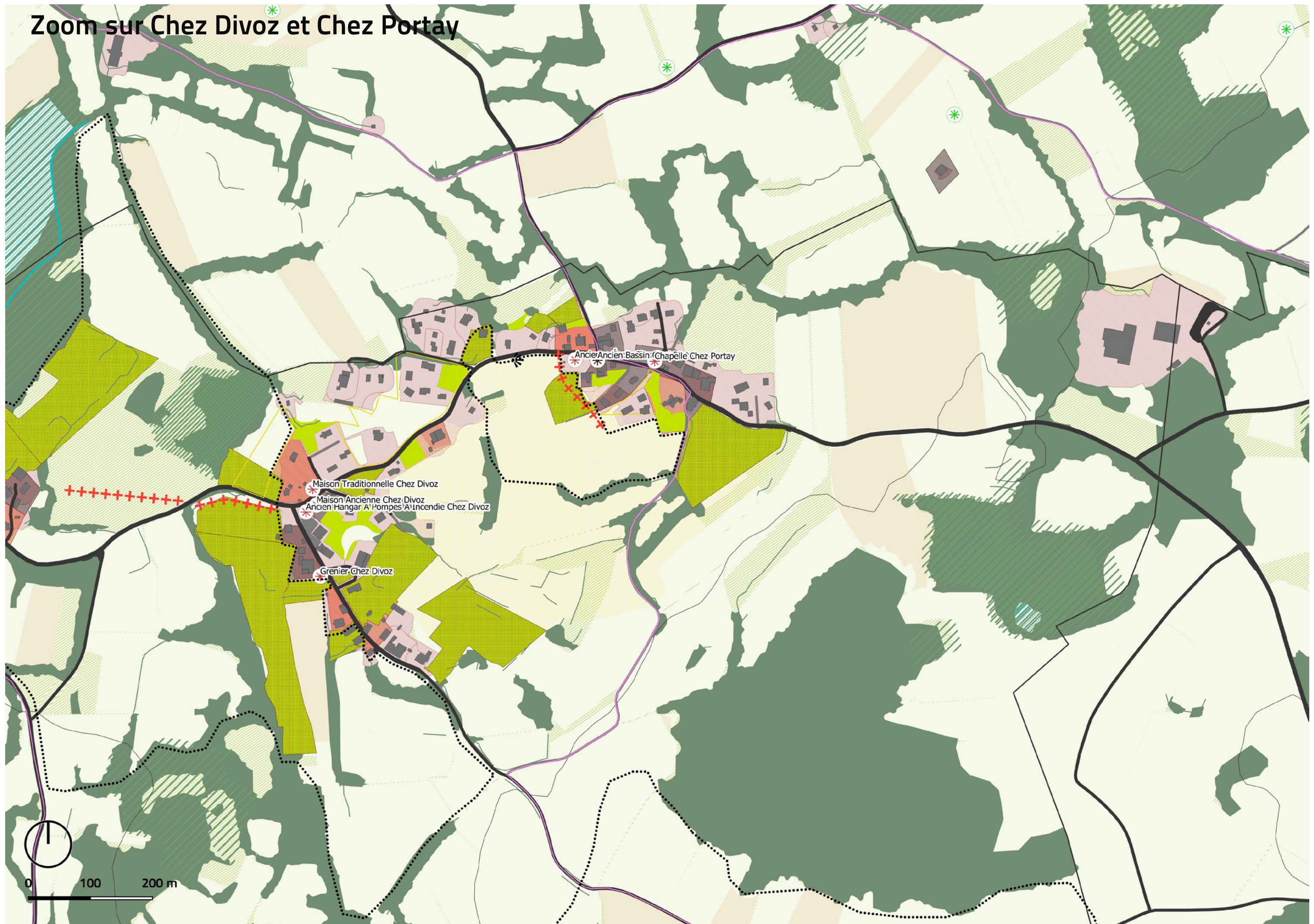
 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

 Boisements

Zoom sur Chez Divoz et Chez Portay



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

- Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
- Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

- architecture d'intérêt patrimonial
- petit patrimoine
- site paysager
- Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
- Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
- Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
- Valoriser les sites paysagers

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

- Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
- Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

- Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
 - Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 - Exploitation agricole

Occupation du sol :

- Bâtiment
- Enveloppe urbaine antérieure à 1860
- Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
- Enveloppe urbaine post 1960
- Prairies et alpages
- Cultures
- Boisements

Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

■ Identification des contours / délimitations

Sélection de niveau 1 : *Chef-lieu ; Châteauvieux*

Autres sites éventuels : *La Plantaz ; Curninges ; Chez Portay (enjeux nouvelles constructions)*

■ Conservation ou mise en place de « césures » paysagères

> Grande qualité des entrées de village/hameaux avec des alignements de chênes et pré-vergers qui en font des séquences paysagères remarquables : *séquence entre Curninges et le Chef-Lieu, Chez Divoz (coté est), Chez Portay, entrée ouest du chef-lieu*

> Inconstructibilité ?

> Césure entre les hameaux, plutôt bien préservées ; mais observation d'une tendance à un développement urbain récent en extension

Chez Divoz à l'ouest du hameau, chez Portay à l'ouest du hameau, entre Thieze et Châteauvieux, Vougron à l'ouest du hameau, entre les hameaux de Vougron et le Flon, avec un vocabulaire architectural sans cohérence avec les formes historiques : problématique des franges urbaines peu qualitatives.

> Maintien des transparences : pas de clôtures ou piquets bois type clôture agricole / plantations en bouquets n'occultant pas la vue

■ Valorisation des silhouettes : clochers, grandes toitures

> Dégagements des vues majeures

> Echelle des nouvelles constructions

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfices associées



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

Maintenir espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens/urbains

■ Identification des clos jardinés, des vergers

> Maintien de ces espaces agricoles en surface non constructible

■ Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins, ...

> Identifier et recenser ces éléments de petit patrimoine

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

Valoriser les cheminements communaux et points de vue

■ Elaboration de parcours de découverte du patrimoine

- > Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique
- > Valorisation du GR5 et de son tracé, enjeu partagé avec Vinzier, succession de traversées de hameaux sur le GR5, importance des franges urbaines et de la qualité urbaines de la traversée (traitement des limites, espaces publics...)

■ Retrouver les chemins anciens de liaison entre les hameaux

- > Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens

■ Valorisation de la RD902 le long de la Dranse, comme route paysagère (itinéraire de la Route des Grandes Alpes)

- > Préservation du patrimoine lié à la route (mur et muret en pierre) et intégration mesurée des dispositifs de sécurité (glissière)
- > Mettre en valeur les sites d'arrêt possibles : accotement, arrivée de rafting, aire de chaînage... par une intégration mesurée du mobilier, un traitement soigné, une mise en valeur des points de vue, une signalétique d'information...

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

- 3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
- 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

- 4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine
- 4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie
- Routes et espaces d'accueil

Maintenir et améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

■ Sélectionner les espaces publics majeurs

*Chef-lieu parvis mairie / abords église : espace public de qualité / soigné qui se prolonge dans la traversée de village
Route du Château et abords de la maison forte et de la chapelle à Châteaueux*

■ (Re)-composition des espaces :

- > Cohérence de chaque espace : composition globale
- > Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.
- > Intégration mesurée du mobilier urbain et de la signalétique (*ex. parvis de la mairie et de l'église traitement qualitatif de l'espace public mais mobilier urbain positionné dans les axes de composition des édifices et dans les cônes de vue*)

■ Traitement des revêtements :

- > Diminution des revêtements imperméables (bitume)
- > Traitement plus qualitatif dans les traversées de village et hameaux : bétons qualitatifs, pavés, pierres, stabilisés compactés... (*ex. modèle des abords de l'église et de la mairie*)
- > Conservation et mise en valeur des calades
- > Bandes plantées en pied de façade

Priorité 1/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

- 2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Espaces publics des hameaux
- Traitement de sol et matériaux
- Formes et palette végétales
- Rez-de-chaussée d'activités

Valoriser le patrimoine architectural majeur

■ Identification du patrimoine majeur

- > Patrimoine religieux
- > Patrimoine public
- > Fermes et éléments du patrimoine rural
- > « petit patrimoine »

■ Réaffecter le patrimoine

- > Nombreux édifices « abandonnés » : nouveaux usages à trouver. (ex. grandes fermes, bâtiments agricoles, greniers ...)
- > Identifier les édifices en attente de réaffectation (base de données collaborative à constituer)

■ Restauration qualitative

- > Préserver les ouvrages existants de qualité : enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, couvertures en ardoise de Châtel, ...
- > Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...
- > Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...
- > Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie,

■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

- > Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques...)
- > Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial
- > Réhabilitation énergétique
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact
- > Prêter attention à l'impact des panneaux solaires sur les toitures

■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.5 Valoriser le patrimoine architectural
- 1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

■ Intégrer les constructions à la pente

- > Tirer parti de la pente sans recourir aux enrochements
- > Privilégier les murs de soutènement
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès.

■ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant :

- > Echelle importante en relation avec l'environnement bâti
- > Toitures à pente sur les bâtiments principaux
- > Soubassements maçonnés
- > Sobriété des ouvrages menuisés : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en raccord avec l'existant : toitures, enduits, bardages et bois.

■ Limiter le recours aux clôtures, sinon exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif

- > Murets, particulièrement en cœur de hameaux ou chef-lieu
- > Murets bas
- > Grillages légers, accompagnement végétal
- > Mise en cohérence avec l'environnement.

■ Accompagner la densification dans les hameaux et centre-ancien

- > Formes urbaines cohérente avec l'environnement urbain (implantation, volumétrie, ouvertures, matériaux...)
- > Intégration des problématiques de gestion des stationnements dans des espaces contraints

■ Valoriser / qualifier les paysages d'activités

- > Requalifier les secteurs commerciaux et artisanaux en entrée de ville : qualité de traitement des circulations, rénovation des bâtiments, traitement des espaces publics, traitement des limites....

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.1 Transition énergétique et mobilités actives



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

2

Schéma communal

Analyse du document d’urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
Féternes PLU approuvé en 2013 (Auteur Axe) Loi Montagne	Préservation du patrimoine environnemental et paysager Préservation de l’identité du caractère agricole	Donner à l’urbanisation une organisation permettant de diversifier les formes urbaines et d’éviter le mitage Densification suivant 3 pôles (Chef-Lieu, Thièze et Chez Divoz/Chez Portay) : prioritaire- ment habitat intermédiaire et groupé (excluant individuel)	Protection des constructions traditionnelles présentant une valeur patrimoniale Rendre possible la réhabilitation des anciennes annexes agricoles pour le tourisme vert (gites etc.)	
	Un PLU ancien peu soucieux de la consommation foncière et de la maitrise de l’urbanisation : nombreuses disponibilités foncières en zone U et présence de 7 OA sectorielles. Seules l’OA4, une partie de l’OAP6 et l’OAP7 ont été mises en œuvre. Des bâtiments patrimoniaux et des éléments végétaux repérés à protéger Des secteurs naturels et paysagers à préserver			